

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	25 (1937)
Heft:	504
Artikel:	Les femmes neuchâteloises demandent à voter exceptionnellement sur la question de la séparation de l'Eglise et de l'Etat
Autor:	Challandes, Lucy
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-262713

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION

Mme Emilie GOURL, Crêts de Pregny

ADMINISTRATION

Mme Marie NICOL, 14, rue Micheli-du-Crest

Compte de Chèques postaux 1. 943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs



Les femmes et la Société des Nations

Le rôle des femmes à la dernière Conférence internationale du Travail

I.

Si l'on ne regarde que sa constitution et ses règlements, l'Organisation internationale du travail, dont la XXIII^e Conférence vient de se tenir à Genève, du 3 au 23 juillet, est très favorable aux femmes, puisque toutes les charges et toutes les places qu'elle peut attribuer leur sont ouvertes.

En fait, l'aspect de l'Organisation ne correspond pas tout à fait à ces articles si libéralement conçus. Notons par exemple que, jusqu'à maintenant, aucune femme ne siège dans le Conseil d'administration. Quant à la dernière Conférence, il faut dire avec regret que l'élément féminin s'y est distingué bien plus par la qualité que par la quantité: sur 173 délégués avec droit de vote, il n'y avait que *quatre femmes*, soit M^{me} Grace Abbott (Etats-Unis), Hesselgren (Suède), M^{me} Syvertsen (Norvège), toutes trois déléguées gouvernementales, et M^{me} Egorova, comme représentante des ouvriers de Russie. Lors de la séance d'ouverture, le président de la Conférence informa l'Assemblée que le «nombre des personnes qualifiées pour prendre part aux travaux de la Conférence» (délégués et conseillers techniques) était de 415, représentant 51 pays; or, à part cinq secrétaires de délégation qui ne sont pas comptées selon cette évaluation, le nombre définitif des déléguées et conseillères techniques dans les trois groupes n'était que de 16. De plus, aucune femme n'a été, cette fois-ci, nommée présidente d'une Commission, et parmi les rapporteurs des Commissions, nous ne pouvons citer que Miss Abbott, qui, au nom de la Commission de l'âge minimum, rapporta en séance plénière. Ce fut cette Commission qui compta le plus grand nombre de membres féminins, tandis que dans la Commission des 40 heures dans l'industrie textile, Commission d'un intérêt marqué pour les femmes du monde entier¹, il n'y eut que M^{me} Egorova inscrite comme membre pour le côté ouvrier, aucune suppléante régulièrement nommée n'ayant travaillé ni dans le groupe gouvernemental, ni dans celui des employées ou des travailleurs de cette Commission.

Parmi les nouveaux visages, citons surtout celui de Miss Helena Molony, conseillère technique du délégué des travailleurs de l'Etat libre d'Irlande. Miss Molony, dont les traits ouverts et pleins de bonté lui gagnent tout de suite la sympathie de ceux qui prennent contact avec elle, occupe dans son pays un poste très important, soit la présidence du Congrès irlandais des syndicats, grande organisation mixte d'hommes et de femmes. Miss Beatrie McConnell, directrice de la Division de l'industrie au Bureau de la protection des enfants au Département du travail des Etats-Unis d'Amérique, qui accompagnait Miss Abbott comme conseillère technique à la Commission de l'âge minimum, donna l'impression d'une personne jeune, aimable et érudite, ne craignant pas d'aller jusqu'au fond des choses, et de chercher les solutions objectives justes. Nous espérons la revoir lors des prochaines conférences.

Un visage très sympathique a disparu pour toujours: M^{me} Helga Karlsen, dont nous avons parlé en 1935², a succombé à une grave maladie.

¹ Le nombre des femmes employées dans l'industrie du textile en Suisse était, en 1930, de 62.296, soit 65 %.

² Voir le № 456, du 13 juillet 1935, du Mouvement Féministe.

Organe officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 5.—

ÉTRANGER..... 8.—

Le numéro... 0.25

Réductions p. annonces répétées
Les abonnements partent du 1^{er} Janvier. A partir de Juillet, il est défini que les abonnements de 6 mois (3 Fr.) valables pour la somme de l'année en cours.

ANNONCES

La ligne ou son espace :

40 centimes

Nous avons tous une patrie intellectuelle comme une patrie terrestre; dans celle-là comme dans celle-ci nous sentons des concitoyens, des frères, vers lesquels nous poussons une sympathie naturelle.

J.-M. GUYAU.

ladie au courant de l'année dernière. Elle fut remplacée, comme nous venons de le dire, par M^{me} Syvertsen.

(La suite en 3^e page.)

D. S.

Les femmes neuchâteloises demandent à voter exceptionnellement sur la question de la séparation de l'Eglise et de l'Etat

La lettre que nous publions ci-après vient d'être adressée au Grand Conseil neuchâtelois par l'Association cantonale neuchâteloise pour le Suffrage. Il y a là une intéressante tentative pour faire brûler dans le mur que l'on dresse toujours devant nous, et l'attachement que portent les femmes, souvent bien davantage que les hommes, aux choses de l'Eglise justifie tout à fait cette initiative dont nous ne pouvons que féliciter les auteurs. Elle nous en rappelle une, qui avait été agitée, mais finalement non décidée, par l'Association suisse pour le Suffrage, il y a dix-sept ans de cela, de demander que les femmes fussent autorisées exceptionnellement à prendre part à la votation du 16 mai 1920 sur l'entrée de la Suisse dans la Société des Nations. (Réd.)

La Chaux-de-Fonds, 1^{er} juillet 1937.

Monsieur le Président et Messieurs,

Dans sa session extraordinaire du 5 juillet, le Grand Conseil discutera le rapport du Conseil d'Etat à l'appui de deux décrets, concernant la révision des art. 71 et 73 de la Constitution, décrets destinés à fixer un nouveau statut des Eglises neuchâteloises.

L'Association cantonale neuchâteloise pour le Suffrage féminin saisit cette occasion de vous prier d'examiner avec bienveillance la possibilité de faire une dérogation à la Constitution ou de prendre un décret spécial, autorisant les femmes du canton à prendre part à la votation populaire relative à la question ecclésiastique.

L'Association cantonale neuchâteloise pour le

Suffrage féminin se permet d'insister sur le fait reconnu de tous temps, et prouvé par les récentes votations dans les Eglises, que les fidèles sont en bonne majorité des femmes dévouées à leur Eglise, et la soutenant de toutes manières. Les Autorités cantonales ont elles-mêmes reconnu ce zèle, en décrétant, le 4 mai 1917, que sont électeurs, en matière ecclésiastique, les personnes du sexe féminin appartenant au culte de la paroisse.

Ne pensez-vous pas, Monsieur le Président et Messieurs, que l'on pourra interpréter ce décret de façon à donner aux femmes le droit de participer à la prochaine votation, d'importance si vitale à leurs yeux?

L'Association cantonale neuchâteloise pour le Suffrage féminin s'autorise d'une précédente dérogation à la Constitution concernant la loterie neuchâteloise, pour émettre la présente requête.

Dans l'espoir que notre demande sera prise en considération par votre Haute Assemblée, le Comité cantonal pour le Suffrage féminin vous prie d'agréer, Monsieur le Président et Messieurs, l'assurance de sa haute considération.

Pour l'Association cantonale neuchâteloise pour le Suffrage féminin:

La Présidente: LUCY CHALLANDES.

Donc, plus de femmes ministres..

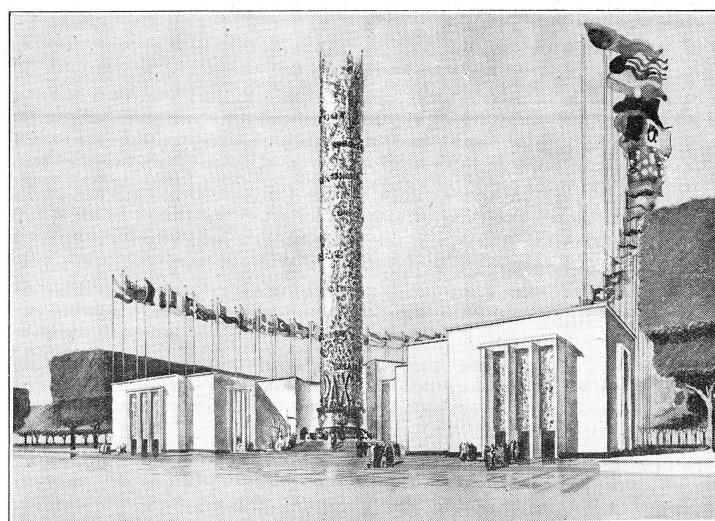
Ainsi que nous en manifestions la crainte dans notre dernier numéro, le nouveau cabinet des français n'a pas cru devoir, parmi ceux des collaborateurs de M. Léon Blum qu'il a maintenus en fonctions, garder les deux femmes sous-secrétaires d'Etat, et M^{me} Brunschwig et Lacore ont été remerciées.

Ceci malgré les services indéniables rendus par elles à la cause de l'enfance normale ou déficiente, à l'école et hors de l'école; ceci malgré les assurances que l'on nous donnait en 1936 que, maintenant que la brûche était faite dans le mur des préjugés, aucun ministère ne pourrait plus se constituer en France sans faire appel à la collaboration directe des femmes; ceci en dépit du fait que, dans le

nouveau ministère, c'est le parti radical qui tient les rênes, et que M^{me} Brunschwig est depuis bien des années affiliée à ce parti, qui sait faire des places aux hommes, mais pas aux femmes... L'impression ainsi créée a été déplorable dans tous les milieux féministes, tant en France qu'à l'étranger. Et il y a de quoi.

Avec beaucoup de calme et de désintéressement, il est vrai, M^{me} Brunschwig a répondu à ses amies, toutes mécontentes et inquiètes à juster titre, soit personnellement, soit par la voix de la *France*, soit encore au Congrès de l'Union française pour le Suffrage, où la discussion a été chaude, que l'intérêt du pays comptant seul, celui-ci exigeait que la crise ministérielle (que l'on s'apprenait déjà à exploiter à l'étranger) se terminât le plus rapidement possible, et que pour cela, il était nécessaire que M. Chautemps se réservât le concours de parlementaires pouvant assurer au gouvernement une majorité durable. Or, il est évident que comme les femmes ne sont pas électrices... ni leur présence ni leur voix ne peuvent compter pour quoi que ce soit dans la balance, et là est la raison pour laquelle on les a jetées si aisément par-dessus bord. M. Chautemps, il est vrai, a assuré M^{me} Brunschwig de son profond regret de devoir prendre de telles mesures, a exprimé le vœu que la collaboration si précieuse des femmes sous-secrétaires d'Etat puisse être continuée sous une autre forme — et celui enfin que les pourparlers commencés sous le ministère Blum en vue de faire aboutir prochainement la revendication suffragiste ne soient pas interrompus, de telle façon qu'au début de l'automne, une première satisfaction effective soit donnée aux femmes...

Espérons que tout ceci vaut plus et mieux que des paroles aimables. Évidemment, et comme M. Léon Blum l'avait dit lui-même, la situation était paradoxale, en France, de femmes occupant de hautes fonctions politiques et incapables d'autre part d'élire même un conseiller municipal de village! et c'est



Cliché R. U. P.

Le Pavillon de la Paix à l'Exposition Universelle de Paris (inauguré le 9 juillet)

Pour la première fois, un véritable bâtiment est uniquement consacré aux efforts pour la sauvegarde de la paix et l'œuvre de la S. d. N.: par leur action pour la paix, et une étoile haute la paix et le désarmement (Genève).

C'est au R.U.P., en effet, que l'on doit cette initiative, qui a suscité un vif intérêt dans de nombreux pays. La colonne porte en outre 30 féminal pour la paix y est représentée par l'œuvre d'art, les installations techniques, les minuteries musicales, dues à la collaboration des grandes organisations internationales, des institutions scientifiques et juridiques, et de la S. d. N. L'activité

au pied de la colonne, le Pavillon forme une galerie circulaire, où sont rassemblées les œuvres d'art, les installations techniques, les minuteries musicales, dues à la collaboration des grandes organisations internationales, des institutions scientifiques et juridiques, et de la S. d. N. L'activité

de 5 m. sera éclairée la nuit par des projecteurs spéciaux.